

Environnement | Un contrat de 7 millions d'euros pour le Parc Périgord Limousin



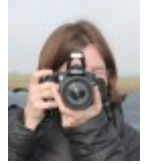
La Région Nouvelle Aquitaine vient de contractualiser avec le parc naturel régional Périgord Limousin, qui regroupe 78 communes de Dordogne et de Haute-Vienne, pour qu'il soit un relais privilégié des politiques régionales et un territoire d'expérimentation. Mardi, Bernard Vauriac et Nicolas Thierry, vice-président du conseil régional en charge de l'environnement et de la biodiversité, ont signé le contrat de parc pour la période 2018 à 2020 et validé le financement par la région de 118 actions ciblées, pour un montant global de 6.997.644 euros.

La Nouvelle Aquitaine compte quatre parcs naturels régionaux dont le parc Périgord Limousin qui regroupe 78 communes de Dordogne et de Haute-Vienne. L'ambition de la Région est de co-construire avec chaque parc naturel régional un projet global au sein duquel la culture, la nature, l'économie, le vivre ensemble et la solidarité sont interdépendants et se nourrissent mutuellement. Comme l'a souligné, Nicolas Thierry, vice président en charge de l'environnement et de la biodiversité au Conseil régional Nouvelle Aquitaine : " Les parc naturels sont des partenaires privilégiés et peuvent être le premier relais de notre action régionale. Nous avons travaillé depuis un an ensemble afin de définir les priorités communes entre la région et les parcs." Mardi, Nicolas Thierry était à la Rochechouart en Haute-Vienne pour contractualiser un programme de 118 actions à conduire pour les trois prochaines années. Il a signé avec Bernard Vauriac, le président du parc naturel régional Périgord Limousin le contrat du parc. Le contrat a été établi autour de thématiques très diverses : préservation de la ressource en eau, conservation de la nature et des paysages, offre touristique, valorisation des énergies renouvelables, lutte contre le changement climatique et renforcement des liens sociaux avec un programme de valorisation de la langue occitane. "C'est une opération qui va être reconduite pour les trois autres parcs : Les Landes de Gascogne, le Marais Poitevin et les Millevaches," précise Nicolas Thierry. Un cinquième parc devrait voir le jour dans le courant de l'année.

Au plus près du local

Ces 118 actions représentent un montant global de 6, 997 millions d'euros sur trois années. Parmi elles, plus de 69 actions concernent des thématiques prioritaires de la région. Citons quelques exemples, parmi lesquels : améliorer la qualité de l'eau des têtes de bassins versants avec la restauration de la continuité écologique de la

Haute-Dronne sur 30 km sans perturber la moule perlière, préservation des zones humides. Neuf actions présentent un caractère expérimental fort : préserver la biodiversité par des inventaires naturalistes, interventions en faveur des pollinisateurs, adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique. En signant la charte, Nicolas Thierry a tenu à souligner : au sein des parcs, nous pouvons réussir à faire émerger des expériences nouvelles là où émergent des difficultés. C'est la force des parcs que de créer le dialogue. En outre, ces financements vont vers des projets qui ne seraient pas financés par ailleurs. » Les parcs naturels régionaux ont vocation à devenir des terres d'expérimentation en lien direct avec les populations. Ces projets et expérimentations seront présentés le 15 septembre prochain à Saint-Pardoux-la-Rivière (24) à l'occasion des 20 ans du parc Périgord Limousin.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 18/01/2018

[Url de cet article](#)